



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : FOOD CONTACT F Comp B
UFI : PENX-7NTV-HN2V-D86S
Code du produit : 286881

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation : Peintures et revêtements

1.2.2. Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VPI
4 rue Aristide Bergès
38080 - L'ISLE D'ABEAU
FRANCE
Tel. : 04 74 27 59 30
e-mail : fds.produits@vicat.fr - Internet : <https://www.vpi.vicat.fr/>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) : (+33) 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7
Centres antipoison et de toxicovigilance français : <https://centres-antipoison.net/>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de danger :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux : Amine aliphatique

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Porter un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Phrases EUH : EUH205 - Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

Version: 2.1

Code du produit : 286881

FOOD CONTACT F Comp B

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Amine aliphatique (propriétaire)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Extrait de coquille de noix de cajou (8007-24-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Isophorone diamine (= IPDA) (2855-13-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substance figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) de REACH pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Amine aliphatique	N° CAS: propriétaire	≥ 50	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
m-phénylènebis(méthylamine)	N° CAS: 1477-55-0 N° CE: 216-032-5 N° REACH: 01-2119480150-50	$\geq 10 - < 20$	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Extrait de coquille de noix de cajou	N° CAS: 8007-24-7 N° CE: 700-991-6 N° REACH: 01-2119502450-57	$\geq 10 - < 20$	Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Isophorone diamine (= IPDA)	N° CAS: 2855-13-2 N° CE: 220-666-8 N° Index: 612-067-00-9 N° REACH: 01-2119514687-32	$\geq 5 - < 10$	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Isophorone diamine (= IPDA)	N° CAS: 2855-13-2 N° CE: 220-666-8 N° Index: 612-067-00-9 N° REACH: 01-2119514687-32	$(0,001 \leq C \leq 100)$ Skin Sens. 1A; H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

- Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin. Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Danger sérieux par ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après inhalation : Toux. Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée. Brûlures. Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Lunettes de sécurité. Gants de protection. Appareil de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la Rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Après utilisation bien fermer le couvercle. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

Température de manipulation

: < 30 °C

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Température de stockage

: < 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Amine aliphatique (propriétaire)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Long terme - effets systémiques, cutanés 5 mg/kg de poids corporel/jour ECHA

Long terme - effets systémiques, inhalation 1,76 mg/m³ ECHA

DNEL/DMEL (Population générale)

Long terme - effets systémiques, orale 0,25 mg/kg de poids corporel/jour ECHA

Long terme - effets systémiques, inhalation 0,43 mg/m³ ECHA

Long terme - effets systémiques, cutanés 2,5 mg/kg de poids corporel/jour ECHA

PNEC (Eau)

PNEC (eau douce) 0,06 mg/l ECHA

PNEC (eau de mer) 0,006 mg/l ECHA

PNEC (intermittente, eau douce) 0,6 mg/l ECHA

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter toute exposition inutile. Restreindre l'accès au personnel habilité lors de l'utilisation et du nettoyage.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures. conforme à la norme EN 166.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605, EN ISO 13982 ou EN 13034.

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS. Nous recommandons les matériaux suivants. Au besoin, demander notre document "Consignes d'utilisation des gants".



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants pour une utilisation prolongée ou réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Chlorure de polyvinyle (PVC), Caoutchouc fluoré (FKM), Laminé multicouches (type Silvershield 4H)	6 (> 480 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection:

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605, EN ISO 13982 ou EN 13034.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque conforme à l'EN136, EN140 ou à l'EN14387, équipé de filtre ou de cartouche de type. A - Composés organiques à point d'ébullition élevé, >65°C (marron). K - Ammoniac et amines organiques (vert)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambré.
Apparence	: Liquide visqueux.
Odeur	: Aminé(e).
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Point d'éclair	: > 60°C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: < 20,5 mm ² /s @40°C
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 1,062
Densité de vapeur	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV calculée : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Rubrique 7).

10.5. 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

10.6. 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.

FOOD CONTACT F Comp B

ETA CLP (voie orale) 1243,522 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard) 2,415 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours) 150 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

FOOD CONTACT F Comp B

Viscosité, cinématique < 20,5 mm²/s @40°C

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif par inhalation,Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

FOOD CONTACT F Comp B

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Amine aliphatique (propriétaire)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Difficilement biodégradable.
DBO (% de DThO) 28 % DTO
Biodégradation 28 %

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation 49 % 28j

Isophorone diamine (= IPDA) (2855-13-2)

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.
Biodégradation 8 % 28j

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Amine aliphatique (propriétaire)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 0,269
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,43 ECHA



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

Version: 2.1

Code du produit : 286881

FOOD CONTACT F Comp B

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 3 Cyprinus carpio, 42j
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,18 @25°C
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

Extrait de coquille de noix de cajou (8007-24-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	8,38 QSAR (ECHA)
--	------------------

Isophorone diamine (= IPDA) (2855-13-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,99
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

FOOD CONTACT F Comp B

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

Amine aliphatique (propriétaire)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,03 ECHA
Ecologie - sol	Non établi.

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,96 (estimé)
Ecologie - sol	Faible adsorption. Non établi.

Extrait de coquille de noix de cajou (8007-24-7)

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

Isophorone diamine (= IPDA) (2855-13-2)

Tension superficielle	3,47 N/m @23°C (ECHA)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,97 Koc = 928
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FOOD CONTACT F Comp B

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Amine aliphatique (propriétaire)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Extrait de coquille de noix de cajou (8007-24-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Isophorone diamine (= IPDA) (2855-13-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Les emballages non nettoyés doivent être considérés comme des produits dangereux, au même titre que le produit qu'ils contiennent.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code HP	: Auto-détection - Auto-détection

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pas d'information supplémentaire disponible

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : 3066

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	: PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES/PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Description document de transport	: UN 3066 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (Isophorone diamine), 8, II, (E)



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8 - Matières corrosives
Étiquettes de danger : 8 - Matières corrosives

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II - matières moyennement dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9
Dispositions spéciales (ADR) : 163, 367
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP28
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80

Panneaux oranges



Code de restriction en tunnels (ADR) : E
Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 367
Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP28
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : B

14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192, A803
Code ERG (IATA) : 8L

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C9
Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E2
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche automobile

Teneur en COV calculée : 0 g/l

Valeur limite européenne de COV (Directive: 2004/42/CE - Annexe II-Partie A) : Sous-catégorie A/j(PS) : Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique. Dans sa forme prêt à l'emploi : 500g/l maximum.

15.1.2. Directives nationales

France

Code	Maladies professionnelles
RG 49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
RG 49 BIS	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Règlement (UE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le Règlement (UE) n°1907/2006 (REACH).

Conforme à l'ATP version : ATP 18

Référence du règlement relatif à la FDS : FDS conforme au Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et ses amendements, notamment le Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II)

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 15/09/2022

Date de révision: 26/11/2024

FOOD CONTACT F Comp B

Version: 2.1

Code du produit : 286881

Texte intégral des phrases H et EUH:

Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.